

II

*Le Premier Ministre et Ministre des Finances du Bélizeau Commissaire du
Canada*

(traduction)

Belmopan, Bélize, le 17 février 1976

EXCELLENCE,

J'ai l'honneur de me référer à votre Note d'aujourd'hui au sujet d'un Accord d'assurance-investissements.

J'ai en outre l'honneur de vous informer que les termes de la Note agréent au Gouvernement de Belize, et que celui-ci accepte que votre Note et la présente constituent entre nos deux gouvernements un Accord, qui entrera en vigueur à la date de la présente et le demeurera jusqu'à ce que l'un des deux gouvernements y mette fin en donnant à l'autre un préavis écrit de six mois.

Veillez accepter, Monsieur le Commissaire, l'assurance renouvelée de ma très haute considération.

Le Premier ministre de Belize,
GEORGE C. PRICE

Son Excellence M. John M. Harrington
Commissaire du Canada
Kingston
Jamaïque